



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des personnes fréquentant des services d'aide, dite « Sans Domicile » 2025 - volet « Individus »

Services producteurs :

Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des ressources et des conditions de vie des ménages ;

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Sous-direction observation de la solidarité, bureau lutte contre l'exclusion.

Opportunité : avis favorable émis le 9 juin 2022 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 4 décembre 2024 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2025
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître une population qui, pour une grande partie, faute de disposer d'un logement « ordinaire », échappe aux enquêtes traditionnelles de la statistique publique. Par personnes sans domicile, on entend ici les personnes ayant passé la nuit précédant le jour où elles sont enquêtées dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation. Le sous-ensemble des personnes qui ont passé la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation sont appelées les personnes sans abri.

L'enquête auprès des personnes fréquentant des services d'aide, dite « Sans domicile », a pour objectif principal de décrire les caractéristiques des personnes sans abri ou sans domicile, en décrivant en particulier leurs conditions de vie et leurs difficultés d'accès au logement.

Le champ de l'enquête est constitué autour du champ historique des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas, enquêtés en 2001 et 2012. Ce champ est élargi en 2025 aux services d'hébergements pour demandeurs d'asile, aux accueils de jour, aux maraudes et points fixes dans la rue ou l'espace public, ainsi qu'aux services d'aller-vers intervenant dans les lieux de vie informels.

L'enquête est réalisée en deux temps : une première enquête, dite « Structures », permet de constituer une base des services à partir de laquelle est tiré un échantillon à enquêter ; une seconde enquête, dite « Individus », interroge directement les personnes fréquentant des services d'aide de l'échantillon. L'enquête auprès des structures a été réalisée au printemps 2024, tandis que l'enquête « Individus » sera réalisée au printemps 2025. Le choix de l'année 2025 a été fait notamment dans un souci d'une bonne articulation avec l'enquête « Établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale » (ES-DS) de la Drees dont la prochaine vague aura lieu en même temps et pourra être donc utilisée pour caler les résultats.

La base des services de l'enquête se décline en 340 576 services-jours¹, correspondant aux jours d'ouverture de l'ensemble des services. Cette base n'inclut que les services ayant répondu au volet « Structures ». Par construction, la collecte « Individus » ne sera donc menée que parmi ces services, les autres étant pris en compte *via* la pondération des structures.

Le volet « Individus » de l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide vise tant à décrire et mesurer les parcours et les situations spécifiques des personnes sans domicile ou en situation de grande précarité que de comparer ces publics à la population générale. Ainsi, en plus des dimensions relatives à l'hébergement et aux parcours résidentiel et migratoire ou à l'utilisation des services d'aide, elle porte sur l'accès aux biens et services de base (eau, alimentation, etc.), ainsi que sur différents domaines abordés dans les enquêtes ordinaires de la statistique publique (caractéristiques socio-démographiques, revenus, emplois, formation, santé, victimation, relations sociales).

L'enquête permet également d'estimer le nombre de personnes sans domicile à l'échelle métropolitaine, un chiffre particulièrement attendu par les organismes publics et associations œuvrant auprès de ces publics.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### Remarques générales

- Le Comité souligne positivement la qualité de la concertation, large et approfondie, mise en place par le service. Ces échanges fructueux ont notamment permis d'identifier, dès les premières étapes, la nécessité d'élargir le périmètre couvert par l'enquête, afin d'y inclure le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés (DNA).
- Le Comité salue plus largement l'inclusion de nouveaux services, qui permettront d'atteindre les personnes sans abri relativement nombreuses ne fréquentant pas les catégories de services précédemment enquêtées<sup>2</sup>. Ainsi, des services non liés à l'hébergement mais accueillant ou accompagnant une proportion significative de personnes sans abri sont également nouvellement enquêtés, comme les accueils de jour, les services dits d'« aller vers »

---

<sup>1</sup> Ce nombre sera cependant revu en fonction des mises à jour de la base prévues en novembre.

<sup>2</sup> D'après les conclusions de l'enquête de couverture de l'enquête « Sans domicile » 2012, menée par l'Ined en 2013.

(maraudes, interventions dans des lieux de vie informels) et les points fixes sans distribution de repas. Par ailleurs, le Comité salue également l'élargissement du champ de l'enquête aux agglomérations de 5 000 habitants et plus (versus 20 000 habitants pour l'enquête précédente), et note son extension récente à l'ensemble des mineurs âgés de 16 ans et plus, qu'il considère comme des évolutions positives et pertinentes. Le Comité souligne favorablement que le service s'est inscrit dans une démarche ambitieuse d'extension de la couverture de l'enquête, en termes de services mais aussi de population interrogée (avec un investissement important consenti pour l'interrogation des non-francophones, cf. ci-après).

- Le Comité note positivement la conduite de nombreux tests, et le bon déroulement de l'enquête « Structures » 2024 (93 % de taux de réponse), qui ont permis de confirmer la faisabilité pratique des différentes extensions de champ envisagées (y compris le bon fonctionnement du protocole permettant de tirer au sort les personnes à enquêter dans les accueils de jour).
- Dans une perspective à plus long terme, le Comité suggère au service de considérer une extension des thématiques couvertes lors de la prochaine enquête. Deux axes d'approfondissement sont mis en avant :
  - Une description plus riche des enfants : le Comité suggère d'établir un bilan de l'information qui sera disponible sur ce sujet dans l'enquête 2025, avec les effectifs et situations concernées, afin de faciliter l'identification des informations complémentaires qui apparaîtraient pertinentes à obtenir (sur les enfants vivant avec la personne ou non) ;
  - Les trajectoires menant au *sans-abrisme* : pour initier la collecte d'informations sur ce sujet complexe, les post-enquêtes apparaissent au Comité comme un premier outil pertinent pour illustrer ce thème.
- Le Comité soutient l'objectif du service de publier une estimation globale du nombre de sans-domicile. Il rappelle en conséquence, l'importance, soulevée également lors de l'examen de l'enquête « Structures », de :
  - définir précisément le champ de l'enquête et ses évolutions, y compris celles ayant une dimension plus expérimentale, et mettre à disposition des utilisateurs ces éléments dans les métadonnées associées à l'enquête ;
  - proposer une estimation des différents champs, y compris ceux non couverts ou partiellement couverts<sup>3</sup> ;
  - produire un ordre de grandeur d'une évolution du nombre de personnes sans domicile sur un champ partiel constant en 2012 et 2025, dans un contexte où les importantes extensions de champ conduiront mécaniquement à un nombre nettement plus élevé qu'en 2012 ; préciser également les limites de cet exercice, rendu complexe par les évolutions socio-démographiques et des modalités de prise en charge depuis 2012, mais également par des changements méthodologiques (mise en œuvre d'une nouvelle approche pour traiter les doubles comptes de personnes susceptibles d'être enquêtées dans plusieurs services).
- Le Comité invite le service à documenter la cohérence des estimations de populations sans domicile issues de l'enquête avec celles d'autres dispositifs de collecte portant sur des champs partiels. Parmi ces dispositifs pourrait notamment figurer le recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri (HMSA), l'enquête ES-DS (établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale), les données du SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), qui offrent un suivi opérationnel des demandes d'hébergement et d'accompagnement social. Le Comité suggère d'examiner à cette occasion dans quelle mesure la mobilisation de ces dispositifs permettrait de produire des estimations approchées du nombre de personnes concernées entre deux éditions des enquêtes « Sans

---

3 Lieux non prévus pour l'habitation, lieux de vie informels, personnes atteintes mais en logement...

domicile », afin d'alimenter le débat public avec quelques données de cadrage actualisées (sans permettre toutefois une description approfondie des caractéristiques des personnes et de leurs parcours). Il note que la principale difficulté sera d'estimer le nombre de personnes sans abri.

## Méthodologie

- Le Comité relève que pour atteindre ses objectifs en termes de nombre d'enquêtés, le service prévoit un gonflement initial de l'échantillon de services et une éventuelle réduction *ex post* en fonction des écarts observés aux taux de réponse anticipés. Il note que cette solution est privilégiée pour des considérations opérationnelles (par rapport à un échantillon de réserve, voire à la désignation *a priori* des services pour lesquels le processus d'enquête est susceptible d'être arrêté). Il relève les difficultés méthodologiques potentielles liées à des sélections *ex post*, susceptibles de ne pas être aléatoires, et soulève la question du calcul du taux de réponse et du redressement qui seraient menés dans ce contexte. Il note que le service a prévu d'aborder ces points lors de la prochaine réunion du groupe « Sondages » auquel participe le département de méthodologie statistique de l'Insee.
- Le Comité note que les appariements des données individuelles collectées à des données externes est de nature à faciliter la réponse à une forte demande sociale sur des thématiques telles que la mortalité, la santé et les parcours dans l'hébergement des personnes. Le Comité attire cependant l'attention du service sur les taux finals d'appariement qui pourraient être insuffisants au vu du résultat du test et, de ce fait, fragiliser la robustesse des analyses produites. Il note que le service prévoit d'améliorer la collecte sur ce point (notamment via la formation des enquêteurs, une meilleure justification de l'intérêt...), et qu'il envisage par ailleurs de restreindre certaines analyses à des populations ayant des taux d'appariements plus élevés, en s'appuyant sur la richesse des données collectées dans l'enquête pour procéder à des redressements visant à limiter les biais de sélection.
- Le Comité relève la double nature de l'enquête, visant à couvrir la population sans domicile à travers l'interrogation des populations fréquentant des services accueillant des sans domicile, mais également le cas échéant à pouvoir étudier ces dernières en tant que telles. Il a demandé au service une fiche (fournie post réunion) explicitant les choix d'effectifs attendus et à interroger<sup>4</sup>, par type de service et de questionnaire (long et court, francophone ou non), au regard des objectifs d'exploitations associés.

## Questionnaire, protocole

- Le Comité salue l'investissement du service dans le développement d'un protocole d'interrogation des non-francophones reposant sur l'utilisation d'un auto-questionnaire sur tablette (avec questions par écrit et/ou en audio, au choix), avec l'assistance d'un enquêteur en cas de besoin, ainsi que la qualité des travaux de traduction (*via* un prestataire ayant une bonne connaissance de l'accompagnement des populations allophones concernées) et la pertinence de la sélection des langues prioritaires. Il relève que le recours à des questionnaires auto-administrés en langue étrangère peut soulever des difficultés particulières en matière de test, du fait de la difficulté à interroger les personnes allophones pour vérifier l'adaptation du questionnaire ou la bonne compréhension des termes utilisés (dont certains sont spécifiques au contexte institutionnel français). Il suggère au service d'examiner la fiabilité des réponses recueillies dans ces questionnaires lors des tests, notamment sur des questions essentielles à l'identification des sans-domicile, telles que le semainier, le statut d'occupation et la « *nuit dernière* ». Le Comité note par ailleurs que le service disposera de l'information sur le nombre de francophones et de non-francophones parmi les personnes tirées au sort, y compris pour les non-répondants, grâce au protocole d'enquête (présentation de documents en français ou traduits pour inviter à participer à l'enquête), et que cette

---

4 Y compris la manière dont ces effectifs sont ajustés pour tenir compte du fait que lorsque le tirage au sort prévoit un questionnaire long mais tombe sur un non-francophone, aucun questionnaire n'est réalisé.

information pourra donc être mobilisée pour le redressement. Le Comité souligne que ces avancées ouvrent la voie à une exploitation des caractéristiques et situations des personnes concernées, démarche qui n'avait pas pu être menée lors de l'enquête de 2012. Il considère qu'une telle évolution marque une étape significative dans l'amélioration de la couverture statistique et de la compréhension des populations non-francophones sans domicile.

- Le Comité prend acte de la réponse du service selon lequel une attention et un investissement accrus lors des formations permettront de pallier certaines difficultés observées lors du test, dont le respect de la répartition des enquêtes au cours de la journée. Il note également que l'utilisation de la table de tirage pourrait constituer un point de fragilité pour les enquêtes lors des maraudes.
- Le Comité invite à clarifier la manière dont doivent être traités les cas de personnes ayant passé la « *nuit dernière* » à l'hôpital.
- Concernant le questionnaire, il suggère au service d'instruire les points suivants :
  - inclusion de noms de médicaments détournés de leur usage pour compléter la question relative à la consommation de stupéfiants ;
  - formulation des questions sur les maladies chroniques dans les douze derniers mois, afin de clarifier si on s'intéresse ou non uniquement aux nouvelles maladies ;
  - maintien des questions sur le nombre d'enfants dans le questionnaire court pour permettre d'estimer le nombre d'enfants sans domicile ;
  - distinction, parmi les personnes susceptibles d'apporter de l'aide ou du soutien, de la famille d'une part, et des amis ou connaissances d'autre part ;
  - opportunité de compléter la question sur le fait d'avoir été placé dans le cadre de la protection de l'enfance au fait d'avoir été suivi par les services sociaux sans être placé.
- Le Comité attire l'attention du service sur les bonnes pratiques consistant à ne pas introduire dans l'enquête définitive de questions non préalablement testées, en particulier quand elles ne correspondent pas à des questionnements déjà éprouvés.

### **Environnement juridique**

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ».

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête auprès des personnes fréquentant des services d'aide, dite « Sans Domicile » 2025 - volet « Individus » et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**Cet avis est valide pour l'année 2025.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL